

Trieste 28. Juin 1862

34

En attendant votre aimable lettre du 25 et. il est pour moi
difficile de porter un jugement sur les certificats reçus
de Paris, ne connaissant pas les rapports avec l'un
des héritiers avec le défunt Ch. Negrelli, mais comme aussi
bien sans, très honorée dame, avez été pour votre man-
dataire l'Avocat Haerd, de Piémont, également désigné
à la suite du canal de Suez en sa qualité de di-
positaire desdits titres, sur lesquels il aura à préle-
ver les revenus quand il y aura des revenus, comme je
me plais à espérer, pour ensuite les distribuer à
tous les héritiers, il me semble naturel que les certi-
ficats soient transmis au dit Avocat Haerd et, à
moins de recevoir un prompt contre ordre, je les
lui transmettrai

Bonne nuit à M^{me} J^{oe} de Negrelli